

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 17 mars 2017 à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Rochepaule s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOUTRY, le 17 mars 2017 à 18h30.

Présents : Pierre BARNIER, Edith CHANTRE, Pascal DELORME, Jean-Marie FOUTRY, Danielle PLOYE, Cécile REMACLE, Yves SABATIER.

Excusées : ROCHEDY Nadège (procuration à Mme PLOYE Danielle), TETE Emilie

Secrétaire de séance : Danielle PLOYE

Ouverture de séance à 18h30.

Compte-rendu du 16 décembre 2016.

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2016.

Aucune modification n'étant souhaitée par les membres du conseil municipal, le Maire propose l'adoption de ce compte-rendu.

Vote à l'unanimité pour l'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2016.

Approbation du Compte Administratif du budget « commune » 2016.

Le Compte Administratif 2016 du budget « commune » est présenté aux membres du Conseil Municipal. Le Maire quitte la salle. Madame Danielle PLOYE soumet le Compte Administratif au vote des conseillers municipaux.

Vote à l'unanimité pour approuver le Compte Administratif 2016 du budget « commune »

Approbation du Compte de gestion du budget « commune » 2016.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de gestion établi par le comptable public du budget « commune » pour l'année 2016 ainsi que l'affectation de résultats s'y rapportant.

Le Compte de gestion 2016 ainsi que l'affectation de résultats sont soumis au vote.

Vote à l'unanimité pour approuver le Compte de Gestion du budget « commune » 2016 ainsi que l'affectation de résultats s'y rapportant.

Vote des subventions aux Associations

Mme Danielle PLOYE fait un point sur les subventions prévues au Budget 2017 et destinées aux Associations.

Les propositions suivantes sont soumises à l'approbation des membres du Conseil :

Amicale des boules	180 €
Amicale des pompiers	180 €
Football club	1 700 € (remboursement des fournitures pour les travaux compris)
Moto club	180 €
Club des jeunes	180 €
Acca	230 €
Rochepaule en fête	180 €

Gais lurons 180 €
La montagne d'Yggdrasyl 180 €

Associations non rochepauloises :
APE Saint Agrève 200 €
Anciens Combattants 80 €
Centre socio culturel Saint Agrève 200 €

Un montant de 430 € est également prévu pour les Associations diverses, non nommées précédemment, qui feraient une demande dont les critères d'attribution seraient recevables.

IMPORTANT :

Afin que les subventions votées puissent être versées aux associations, il convient que ces dernières fournissent à la Mairie un bilan moral et financier, et ce AVANT le 30 Novembre 2017.

Il est également nécessaire qu'une personne siégeant au conseil municipal soit présente lors de l'assemblée générale de l'association.

Vote à l'unanimité pour voter les subventions aux associations selon le décompte et les conditions nommées ci-dessus.

Vote du budget primitif 2017 « Commune »

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2017. Il donne des explications sur les prévisions des différents postes budgétaires.

(Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 378 508.13 Euros)

(Section d'investissement équilibrée à hauteur de 817 261.29 Euros)

Vote à l'unanimité pour approuver le budget primitif « commune » 2017.

Taux d'imposition 2017.

Le Maire rappelle les taux d'impositions communaux de l'année 2016.

Compte tenu des besoins financiers de la commune, il propose une réévaluation de ces taux à hauteur de 0.5 % des taux 2016.

Pour information :

	2016	Proposition 2017
Taxe d'habitation	7.61 %	7.65 %
Taxe foncière sur le bâti	12.57 %	12.63 %
Taxe foncière sur le non-bâti	75.12 %	75.50 %

Après délibération, vote à l'unanimité pour l'augmentation des taux d'imposition de +0.5% sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti ainsi que sur la taxe foncière sur le non bâti.

Contrat CDD Employé Communal

Le Maire rappelle que le contrat CAE de Mr Emmanuel DELAYGUE, employé communal, arrive à expiration le 30 avril 2017.

Il rappelle également l'importance pour la commune de bénéficier de 2 agents communaux, notamment pour les tâches nécessitant la présence de 2 agents, pour les absences dues aux congés ou aux arrêts maladie.

Le Maire souhaite également qu'un des agents puisse intervenir la nuit ou le week-end pour des travaux urgents de déneigement ou de voirie, d'où la nécessité d'engager une personne habitant sur la commune ou ses environs proches.

Le Maire propose donc l'embauche d'un agent communal sur un CDD de 3 années pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Il demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal pour le recrutement d'un agent communal et la signature du CDD.

Vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à effectuer le recrutement d'un agent communal à 35 heures / hebdo et à signer le CDD correspondant.

Habitat regroupé et partagé.

Le Maire rappelle le projet de réalisation d'un habitat regroupé et partagé au sein du village.

Il fait un point sur l'avancement des demandes de subventions aux différents organismes sollicités.

Dans le cas d'un accord entre le vendeur de l'immeuble et la commune, et sous réserves de l'obtention des subventions attendues, le Maire souhaite avoir l'accord des membres du Conseil Municipal pour la signature d'un compromis de vente chez le notaire.

L'achat de l'immeuble pourrait être financé par un prêt à taux Zéro, il conviendrait que le Maire obtienne l'autorisation de souscrire ce prêt.

Vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer un compromis de vente chez le notaire et à souscrire un prêt à taux Zéro en vue de la réalisation d'un habitat regroupé au sein du village, sous réserves de l'obtention des subventions attendues.

Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Val'Eyrieux.

Le Maire expose que les communautés de communes exerceront de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017, SAUF si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population, s'y opposent.

Le Maire, pour sa part, souhaite que cette compétence continue d'être exercée par la DDT du Cheylard et en expose les motifs.

Vote à l'unanimité pour s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Val'Eyrieux et pour autoriser le Maire à signer une délibération dans ce sens.

Assurances Risques Statutaires.

Le Maire rappelle que la commune dispose de 2 contrats d'assurances statutaires garantissant les frais laissés à sa charge lors des arrêts maladies des Agents Communaux.

Ces contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2017, le Centre de Gestion Ardèche propose de se charger, au nom de la commune, d'une négociation auprès des organismes agréés, afin de proposer à la collectivité, un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vote à l'unanimité pour mandater le Centre de Gestion 07 afin de proposer à la commune, une offre d'assurance « Risques Statutaires » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Questions diverses :

Poubelles :

Le Maire fait un point sur la distribution et le ramassage des bacs à ordures ménagères dans la commune. Il rappelle qu'un bac à accès contrôlé est prévu mais que son utilisation sera privilégiée pour les résidents secondaires.

Le Maire fait un appel à la civilité des administrés pour trier au maximum les déchets pouvant être déposés dans les colonnes de tri sélectif.

Il rappelle également que les ordures ménagères doivent être déposées dans les bacs prévus à cet effet et fournis par le SICTOM.

Des mesures nécessaires seront prises si des dépôts sauvages sont constatés.

Affaire Verheyde :

La Commune a reçu la décision du tribunal de Nîmes concernant le contentieux avec Mr Verheyde.

La Cour d'Appel a confirmé la décision prise en première instance. Mr Verheyde doit restituer les terrains à la commune et s'acquitter des loyers dus à ce jour ainsi que des frais de justice liés à cette affaire.

Les mesures seront prises pour faire appliquer les décisions du tribunal.

Nouveaux arrivants :

Une rencontre entre les nouveaux arrivants et les Rochepaulois est prévue cet été.

Adressage postal :

Le dossier d'adressage postal suit son cours. Il est géré par le cabinet GEO A.

Bulletin municipal :

Mme REMACLE Cécile fait un point sur l'avancement du bulletin municipal dont la sortie est prévue pour la fin du printemps. Afin d'optimiser son travail, elle rappelle la nécessité de disposer des articles à faire paraître dès que possible.

Le Maire tient à souligner l'importance de ce bulletin et remercie vivement Mme REMACLE pour son engagement dans cette tâche.

Permanences Elections Présidentielles :

Mme PLOYE Danielle rappelle qu'il est nécessaire d'établir un tableau indiquant les permanences de la mairie pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai prochains. Elle demande donc à tous les conseillers municipaux de lui communiquer, dès que possible, leurs disponibilités pour ces deux dates.

Un tableau des permanences sera constitué et affiché en mairie.

Il est rappelé que le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 19 heures. Le dépouillement sera effectué à partir de 19 heures.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21 heures.